

PROCES-VERBAL
DE LA
XIII^e SESSION DE LA COMMISSION MIXTE CULTURELLE FRANCE-CANADA

- 11 -

Pour la mise en oeuvre de ces priorités, la partie française est disposée à maintenir 5 bourses d'études. Elle ouvre en outre la possibilité de stages en fonction des demandes présentées par la partie acadienne. Cette dernière précise qu'elle souhaiterait qu'une attention particulière soit apportée aux candidatures dans le domaine des sciences sociales et humaines.

Les deux parties encouragent l'échange de stages professoraux entre les universités acadiennes et françaises, donnant priorité dans un premier temps à un échange entre les facultés de droit de Poitiers et Moncton -selon les modalités de la coopération universitaire franco-canadienne-.

Dans un esprit de véritable coopération, la Direction Générale exprime le voeu de voir la partie acadienne contribuer au financement des différents moyens mis à sa disposition, les économies ainsi réalisées pouvant être affectées à la diversification des projets.

EXPRESSION D'UNE VOLOENTE D'ECHANGE DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

Soucieuse que la coopération dans le domaine culturel et scientifique contribue au développement des échanges économiques, la partie acadienne se félicite de la venue dans les Provinces de l'Atlantique en 1988 de M. André LAMBERT, Conseiller Commercial près le Consulat Général de France à Montréal.

La partie acadienne informe la partie française qu'elle continue à étudier la possibilité d'ouvrir à plus ou moins long terme un bureau de l'Acadie à Paris.

Elle annonce enfin qu'elle organisera en France courant 1989 une grande tournée de promotion du tourisme en Acadie. La partie française prend bonne note de cette initiative dont elle fera part aux autorités compétentes en France afin que celles-ci puissent apporter un soutien à cette opération.